

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 juin 2023

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6, 7 et 8 juin 2023

2023 V. 95 Vœu relatif à l'augmentation des tarifs de stationnement pour les SUV.

Le Conseil de Paris,

Considérant la politique ambitieuse de la Ville de Paris de réduction de la place de la voiture individuelle et de développement des mobilités douces et actives, pour lutter contre la pollution atmosphérique et pour répondre à l'urgence climatique ;

Considérant son engagement en faveur d'un apaisement et d'un meilleur partage de l'espace public ;

Considérant l'augmentation tendancielle de la taille et du poids des véhicules, documentée par l'ADEME ;

Considérant le rapport de la Convention Citoyenne pour le Climat qui rappelle que les véhicules les plus lourds ont un impact plus important sur le climat, car ils "consomment davantage de carburants, ils nécessitent davantage de matériaux pour être construits et, pour les véhicules électriques, des batteries bien plus importantes" ;

Considérant que 59% des particules fines émises par les véhicules routiers récents ne proviennent plus du pot d'échappement, mais de l'abrasion des pneus, de la chaussée et des freins selon une étude de 2022 de l'ADEME, et qu'il est donc indispensable d'associer à l'électrification du parc d'autres actions, dont l'allègement des véhicules ;

Considérant la tendance des constructeurs automobiles à faire disparaître de leur gamme les véhicules familiaux break ou monospace au profit de véhicules de type SUV "Sport Utility Vehicles" bien plus grands et gros ;

Considérant que les véhicules les plus lourds causent des accidents plus graves, en particulier pour les véhicules hauts type SUV, dont les pare-chocs sont à hauteur des organes vitaux des piétons ;

Considérant que les véhicules hauts de type SUV provoquent un sentiment d'insécurité pour les piétons les plus vulnérables dans l'espace public en particulier les enfants ;

Considérant la place occupée par ces véhicules de gros gabarit dans l'espace public, alors que Paris est une des villes les plus denses au monde et que la priorité doit être donnée à des aménagements en faveur de la transition écologique et de la résilience de la ville ;

Considérant l'obligation légale de déployer partout des doubles-sens cyclables dans une ville à 30km/h, ce qui est le cas de Paris, et donc l'impérieuse nécessité de stationner dans les limites de la bande de stationnement pour la sécurité de cyclistes ;

Considérant que les vignettes Crit'Air, outil national servant à l'application des ZFE, n'inclut pas le critère du poids et de la taille, favorisant de fait des véhicules électriques mais très lourds et pénalisant les véhicules thermiques plus légers ;

Considérant que cette réglementation provoque un rejet auprès des classes populaires, compte-tenu du prix très élevé des véhicules électriques de gros gabarit et de leur classement en Crit'Air 0 ;

Considérant la mise en place d'une tarification progressive du stationnement à Lyon en fonction de l'impact global du véhicule sur l'environnement et de son occupation du domaine public, tenant compte de la situation familiale et financière des résident-es ;

Sur proposition de Frédéric BADINA-SERPETTE, Fatoumata KONÉ et des élu-es du groupe Les Écologistes,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- Mette en place au 1er janvier 2024 une tarification progressive du stationnement en fonction de la durée, de la motorisation, de la taille et du poids des voitures ;
- Propose un tarif solidaire pour les familles aux plus faibles revenus ainsi que pour les familles nombreuses.